

# En bref

*Un aperçu clair et net du récent exposé-sondage* Prise de position conjointe concernant la communication entre les actuaires participant à l'établissement des états financiers et les auditeurs

Le présent document fait un survol du projet conjoint du Conseil des normes d'audit et de certification (CNAC) et du Conseil des normes actuarielles (CNA) du Canada visant la révision de la *Prise de position conjointe concernant la communication entre les actuaires participant à l'établissement des états financiers et les auditeurs*

**Contexte :**

La *Prise de position conjointe concernant la communication entre les actuaires participant à l'établissement des états financiers et les auditeurs* (la prise de position), présentée en annexe de la NCA 500, *Éléments probants*, énonce des principes visant à faciliter et à promouvoir les communications entre les auditeurs et les actuaires.

La prise de position n'a pas été mise à jour depuis sa publication en 2007. Au fil des ans, cependant, on a assisté à une évolution des pratiques relatives à l'audit des montants des états financiers déterminés au moyen de calculs actuariels.

Le CNAC et le CNA ont entrepris un projet conjoint afin de déterminer si les principes de communication énoncés dans la prise de position demeurent adaptés au contexte actuel.

**Date limite de réception des commentaires :**

La période de commentaires prend fin le 19 septembre 2022.

**Pour répondre à l'exposé-sondage :**

Prononcez-vous sur l'exposé-sondage *Prise de position conjointe concernant la communication entre les actuaires participant à l'établissement des états financiers et les auditeurs*. Pour en savoir plus sur le projet et les propositions et pour faire part de vos commentaires, vous pouvez :

- consulter la [page du projet](#);
- assister à une table ronde, le 6 septembre 2022 en anglais ou le 7 septembre 2022 en français;
- transmettre une [lettre de commentaires](#).

# En bref

*Un aperçu clair et net du récent exposé-sondage* Prise de position conjointe concernant la communication entre les actuaires participant à l'établissement des états financiers et les auditeurs

## Objectifs du projet

« Une bonne compréhension par les auditeurs et les actuaires de la manière dont chacun utilisera les travaux de l'autre améliore la qualité de l'audit. »

– Bob Bosshard, président du CNAC

Les modifications que le CNAC et le CNA proposent d'apporter à la prise de position amélioreront la qualité de l'audit, car elles permettront :

- de clarifier le champ d'application de la prise de position;
- d'apporter des précisions quant à l'utilisation des travaux du professionnel intervenant et de traiter de l'éventualité d'une utilisation inappropriée de ses travaux;
- de mettre en relief les échanges entre les auditeurs et les actuaires;
- d'apporter d'autres améliorations pour accroître la clarté de la prise de position.

# En bref

*Un aperçu clair et net du récent exposé-sondage* Prise de position conjointe concernant la communication entre les actuaires participant à l'établissement des états financiers et les auditeurs

## Principaux éléments du projet de prise de position révisée

Voici les modifications que le CNAC et le CNA proposent d'apporter à la prise de position. Nous voulons savoir si vous y êtes favorable.

### **Clarification du champ d'application de la prise de position**

L'objectif de la prise de position est de faciliter les communications entre l'auditeur et l'actuaire dans le cadre de leurs missions professionnelles respectives en lien avec les états financiers de l'entité.

Le CNAC et le CNA sont conscients qu'il est de plus en plus courant pour le professionnel utilisateur (l'actuaire qui utilise les travaux de l'auditeur, ou l'auditeur qui utilise les travaux de l'actuaire) de demander au professionnel intervenant (l'actuaire dont les travaux sont utilisés par l'auditeur, ou l'auditeur dont les travaux sont utilisés par l'actuaire) d'effectuer des travaux qui vont au-delà de sa mission. Par exemple, il peut arriver qu'un actuaire demande à un auditeur de fournir des informations ou d'effectuer des travaux supplémentaires qui sortent du cadre de la mission d'audit. Le CNAC et le CNA proposent d'étoffer le paragraphe 1 et d'ajouter les paragraphes 3A et 3B afin de mieux expliquer le champ d'application de la prise de position, y compris ce qui en est exclu.

### **Précisions quant à l'utilisation des travaux du professionnel intervenant et traitement de l'éventualité d'une utilisation inappropriée**

Selon la prise de position existante, le professionnel utilisateur « tient compte » des travaux du professionnel intervenant. Cette expression peut être interprétée différemment selon les utilisateurs de la prise de position; elle peut donc prêter à confusion. Par exemple, il se peut que certains professionnels interprètent mal l'expression « tient compte » par rapport au fait de « s'appuyer » sur les travaux du professionnel intervenant. À ce propos, il convient de souligner que, tant selon les normes d'audit que selon les normes actuarielles, le professionnel est responsable de ses propres travaux et cette responsabilité ne se trouve en rien diminuée par l'utilisation des travaux d'autres professionnels.

# En bref

Un aperçu clair et net du récent exposé-sondage Prise de position conjointe concernant la communication entre les actuaires participant à l'établissement des états financiers et les auditeurs

Pour décrire plus précisément la ligne de conduite attendue des professionnels, l'expression « tenir compte de » est remplacée par le verbe « utiliser » dans le projet de prise de position révisée. Les nouvelles indications suivantes sont également proposées :

- le paragraphe 7A, qui précise que le professionnel utilisateur ne s'appuie pas sur l'opinion ou les travaux du professionnel intervenant, mais qu'il les utilise;
- l'alinéa 10 a), qui prescrit au professionnel utilisateur d'informer le professionnel intervenant de l'utilisation prévue de ses travaux ou de son nom pour éviter toute utilisation inappropriée.

### Mise en relief des échanges entre les auditeurs et les actuaires

Les communications entre le professionnel utilisateur et le professionnel intervenant commencent lorsque le premier amorce les échanges avec le second. Or, cette étape initiale, qui vise à faciliter l'utilisation des travaux du professionnel intervenant par le professionnel utilisateur, n'est pas abordée dans la prise de position actuelle. Le CNAC et le CNA proposent donc d'attirer l'attention sur ces échanges en fournissant, au paragraphe 6 du projet de prise de position révisée, des exemples de sujets dont les professionnels peuvent s'entretenir.

Par suite de la publication d'IFRS 17 *Contrats d'assurance*, il est possible qu'un montant déterminé au moyen de calculs actuariels soit conforme aux dispositions d'IFRS 17, mais pas à celles des normes actuarielles. Pour atténuer les incidences possibles de telles divergences, le CNAC et le CNA proposent l'ajout du sous-alinéa 10 e)i), selon lequel les professionnels s'entretiennent du référentiel d'information financière applicable et des choix de méthode comptable ainsi que des choix liés à l'évaluation actuarielle.

### Clarification et mise à jour des définitions

Le projet de prise de position révisée contient des modifications qui visent à accroître la clarté des définitions ou à uniformiser la terminologie avec celle utilisée dans d'autres normes.



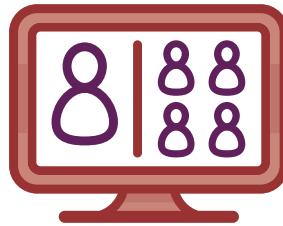
# En bref

*Un aperçu clair et net du récent exposé-sondage* Prise de position conjointe concernant la communication entre les actuaires participant à l'établissement des états financiers et les auditeurs

## Avoir voix au chapitre

Plusieurs possibilités s'offrent à vous pour prendre connaissance des modifications proposées, en discuter, et faire part de vos commentaires.

### Participer à une table ronde virtuelle



Exprimez-vous à l'occasion de notre table ronde virtuelle et contribuez à l'orientation de la prise de position.

Les participants recevront à l'avance l'exposé-sondage et un plan de discussion pour pouvoir préparer leurs commentaires et prendre part aux échanges de vues. Consultez la [page du projet](#) pour accéder aux renseignements relatifs à l'inscription (table ronde en anglais le 6 septembre 2022 et table ronde en français le 7 septembre 2022).

### Transmettre une lettre de commentaires d'ici le 19 septembre 2022



Envoyez votre lettre à l'adresse [info@asbcanada.ca](mailto:info@asbcanada.ca). Vous pouvez répondre à toutes les questions de l'[exposé-sondage](#) ou seulement à certaines d'entre elles.

Toutes les réponses seront considérées comme étant d'intérêt public, à moins que les répondants ne demandent qu'elles demeurent confidentielles.

Pendant la période de commentaires, les permanents du CNAC se feront un plaisir de répondre aux questions sur l'exposé-sondage.

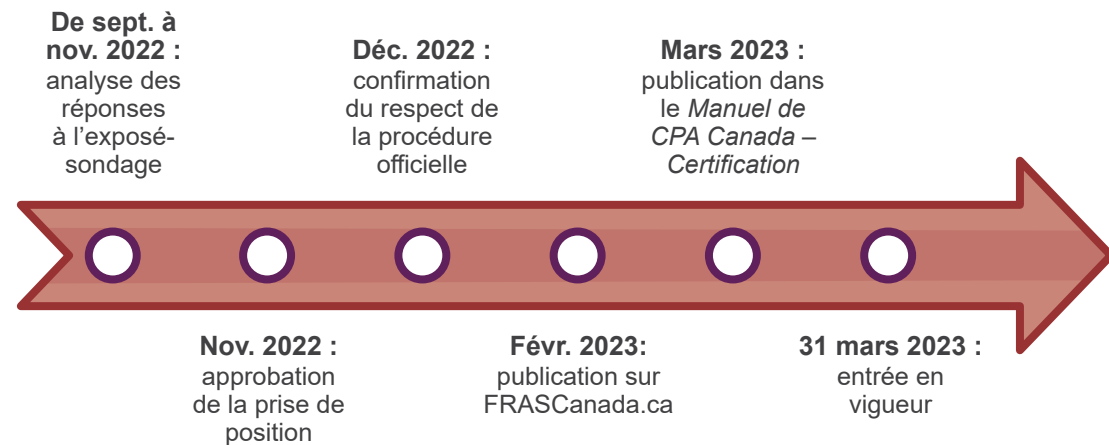
# En bref

Un aperçu clair et net du récent exposé-sondage Prise de position conjointe concernant la communication entre les actuaires participant à l'établissement des états financiers et les auditeurs

## Prochaines étapes

Quand la prise de position révisée sera-t-elle approuvée, et quand entrera-t-elle en vigueur?

Voici les prochaines étapes du projet :



### Pour demeurer au fait

Pour en savoir plus sur ce projet et en suivre l'évolution, abonnez-vous à [Échos normes](#) et consultez la [page du projet](#).

### Personne-ressource :

Chi Ho Ng, CPA, CA  
Directeur de projets, Conseil des normes d'audit et de certification  
Téléphone : +1 416 204 3443  
Courriel : [cng@asbcanada.ca](mailto:cng@asbcanada.ca)